

La Voix de l'Arguenon

N° 175



Les évènements de cette année...



Départ du Maire honoraire, Pierre LECAILLIER, en présence du sénateur Michel VASPART



Journée Citoyenne



3ème place au championnat de France d'équitation, discipline « saut d'obstacles »pour Sandrine BEUSCHER



Commémoration du 11 novembre

Sommaire

Le mot du Maire	3
Les échos du conseil municipal	4
La vie communale	18
Rencontres avec	24
La vie associative	28
La vie scolaire	31
Dinan Agglomération	33

Infos Mairie

Mairie de Créhen

2 Rue du Stade - 22130 CREHEN

2 02.96.84.13.12

Horaires de la mairie :

Lundi - vendredi et samedi

9h - 12h

Mardi et Jeudi

9h - 12h / 14h - 16h30

Mercredi: fermée

Horaires de l'agence postale et bibliothèque :

Du lundi au samedi de 10h30 à 12h30

2 02.96.84.13.51 / 02.96.84.13.00

<u>Directrice de la publication</u>:

Marie-Christine COTIN

Comité éditorial:

Commission Bulletin Communal

Photos bulletin:

Services de la Mairie

Conception et mise en page :

Alain MACÉ et Murielle GUÉRIN

Impression:

Mairie de Créhen

Le mot du Maire



L'année 2020 restera quoiqu'il arrive singulière et gravée dans la mémoire de chacun d'entre nous.

Nous arrivons au seuil de 2021 avec l'espoir de laisser derrière nous cette crise sanitaire qui a ponctué nos faits et gestes depuis le mois de mars. En effet ce virus a mis à mal la santé de certains d'entre nous, mais pas seulement, il a également entaché la vie sociale et la convivialité à titre personnel et aussi dans nos collectivités.

En cette fin d'année, j'ai une pensée pour le monde économique et plus particulièrement pour nos commerces qui sont sous le coup de fermetures administratives, qui malgré les aides ont et auront des difficultés à faire surface.

Pour les activités sportives, culturelles et festives, cette année noire est également une année blanche. Toutes les manifestations annulées vont avoir des répercussions sur la pérennité des associations qui voient outre leur trésorerie, fondre les effectifs. Espérons que l'arrivée prochaine du vaccin puisse inverser la tendance et que notre société retrouve ses marques. Rien ne remplacera les relations sociales directes, pas même les visioconférences, le télétravail et les réseaux sociaux. L'humain doit rester au centre de notre société.

L'année 2020 aura aussi vu la mise en place d'une nouvelle équipe municipale. Les conditions de réunions ne facilitent pas la mise en œuvre de notre programme, mais malgré cela nous sommes au travail quotidiennement pour suivre les affaires en cours et préparer les futures réalisations et les sujets ne manquent pas.

Les travaux de la rue de la Touche sont terminés, le lotissement « Domaine de l'Arguenon » se termine avec ses huit logements Côtes d'Armor Habitat qui vont être attribués pour une entrée au 1^{er} février prochain. L'aménagement « Domaine des Vallées 2 » touche à sa fin et la commercialisation des lots va pouvoir commencer (ils sont pratiquement tous réservés). Une partie de trottoir va être installé sur la partie du « Domaine des Vallées 1 », route du Vaugourieux.

Nous travaillons sur de nouvelles zones à urbaniser.

La glisse universelle, qui a un grand nombre d'adeptes, est terminée depuis plusieurs mois. Des travaux ont été faits dans deux logements et un autre a été mis en fonction à côté du local informatique. Les travaux des jeux de boules sont bien avancés. Nous avons également refait des aménagements à l'Ecole Publique.... Toutes les commissions font avancer les projets qui verront le jour en 2021.

Une nouveauté dans notre collectivité pour communiquer avec nos citoyens : l'application « PanneauPocket » (explications dans le bulletin).

Le moment convivial des vœux ; un rituel où chacun avait plaisir à se retrouver, n'aura pas lieu cette année, c'est bien la première fois et j'en suis navrée. Nous nous devons d'agir de façon responsable et ne pas relâcher notre vigilance. La COVID n'a pas disparu et l'expérience du deuxième confinement nous a appris que trop de négligence dans la gestion des rassemblements pouvait aboutir à une nouvelle croissance de l'épidémie.

Avant de conclure, car il y aurait encore beaucoup de sujets à aborder, je souhaite vous faire passer ce message d'optimisme « il nous faut désormais regarder vers l'avenir et réagir contre la morosité ambiante ». Vous me direz que c'est facile à dire mais cette année, il va falloir profiter de bonheurs simples et chercher le positif dans toutes les situations

Ayons une pensée pour tous ceux qui vivent des moments difficiles au moment des fêtes, pour tous ceux qui sont en première ligne face à la pandémie, pour ceux qui sont au quotidien auprès de nos ainés, pour toutes les victimes de barbarie, d'attentat et de maltraitance...

Espérons que l'année 2021 nous apporte les solutions aux problèmes que nous vivons. Soyez prudents et patients, restez en bonne santé ainsi que tous vos êtres chers. Au nom du Conseil Municipal, des adjoints et du personnel communal, je vous souhaite une bonne année 2021 et passez de belles fêtes de fin d'année.

Marie-Christine COTIN.



Les échos du conseil municipal

du 24 septembre2020

Toutes les délibérations sont consultables sur notre site internet

<u>Présents</u>: COTIN Marie-Christine, LAIGO Françoise, BOURGET André, LONCLE Claudine, MACÉ Alain, JOUFFE Martine, , BOITTIN Michel, BOUVIER David, BURLOT Béatrice, CADE Jean-Luc, DETOT Chantal, DOS Philippe, EVEN Virginie, LABROSSE Céline, LETONTURIER Malo, LOUVET Aymeric et RICHEUX Alain <u>Absents excusés</u>: Gilbert BIARD (procuration à Virginie EVEN) et MENIER Sylvie (procuration à Claudine LONCLE)

Secrétaire de séance : Aymeric LOUVET

Cession d'un espace vert à un particulier – la Motte

Martine JOUFFE, Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, donne lecture au Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame CLECH, domiciliés à La Motte, qui souhaitent acquérir une portion de l'espace vert communal jouxtant leur propriété à La Motte, afin de mieux parquer leurs animaux.

Elle ajoute que ce terrain est classé en zone Ue (Urbaine à vocation d'équipement) au PLUI. Le terrain servait de piste de bicross avant la création du parcours de glisse universelle. Les intéressés souhaitent acquérir une portion d'à peine 300 m², ce qui ne gênerait pas l'utilisation future de cet espace vert pour la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : accepte de vendre une portion d'environ 300 m² à l'Est du terrain communal cadastré ZE 10 au lieu-dit La Motte au tarif de 5 € le m². Les acquéreurs prendront à leur charge les frais de notaire, de bornage et d'enquête publique.

Cession d'une portion de terrain communal à un particulier : La Jannais

Martine JOUFFE, présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur et Madame FAIRIER Yvon qui souhaitent acquérir une trentaine de mètres carrés d'espace public communal jouxtant leur habitation au 22 La Jannais.

Elle précise que cette cession ne poserait pas de problème aux propriétés mitoyennes qui garderont un passage au niveau de leur portail. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : accepte de vendre une portion d'environ 30 m² d'espace public communal à 22 La Jannais au tarif de 5 € le m². Les acquéreurs prendront à leur charge les frais de notaire, de bornage et d'enquête publique,

Cession d'une portion de terrain communal à un particulier : 9 Rue du Vieux-Château

Martine JOUFFE, explique au Conseil Municipal que Madame DEVIENNE, propriétaire de l'habitation située 9 Rue du Vieux-Château depuis 1964, s'est rendue compte au moment de vendre sa propriété que la cou- 4

rette située devant sa maison se situait sur le domaine public communal.

Elle ajoute que cette courette de 42 m² est entourée d'un muret en pierre et ne présente aucun intérêt pour la commune. Lors du bornage, le géomètre a relevé un délaissé de 7 m² que les consorts Devienne proposent de céder à la commune. Elle propose, pour régulariser la situation, de vendre le reliquat aux demandeurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : considérant que les demandeurs jouissent de cette courette qui n'est plus entretenue par la commune depuis plus de trente ans, accepte de vendre l'espace public de 42 m² devant la propriété située 9 Rue du Vieux-Château au tarif de 10 € le m². Les acquéreurs prendront à leur charge les frais de notaire, de bornage et d'enquête publique.

Cession de la parcelle cadastrée ze n° 70 à la société Laïta : la ville pelée

Martine JOUFFE, présente au Conseil Municipal la demande de la société LAÏTA qui souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée ZE n° 70 au lieu-dit « La Ville Pelée » pour y construire sa chaufferie bois.

Elle explique que cette parcelle privée communale de 430 m² servait de desserte à deux parcelles qui ont été acquises par la laiterie, de même que les propriétés de part et d'autre du terrain en question.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : accepte de céder la parcelle cadastrée ZE n° 70 de 430 m² au lieu-dit « La Ville Pelée » pour la somme de 5 € le m². L'acquéreur prendra à sa charge les frais de notaire.

Lotissement domaine des vallées 2: avenant $n^{\circ}1:SRTP$

André BOURGET, Adjoint au Maire chargé de la voirie et des lotissements communaux, donne la parole au maître d'œuvre du lotissement Domaine des Vallées 2, Monsieur VERITÉ, afin d'expliquer au Conseil Municipal la raison de l'avenant n° 1 présentée par l'entreprise SRTP de Lamballe titulaire du lot n°1 « travaux de voirie ».

Il explique que, pour brancher deux nouvelles habitations de la Rue de La Croix Jolivet au réseau d'évacuation des eaux pluviales du lotissement, l'entreprise a dû réaliser une tranchée sous voirie qui n'était pas prévue au marché initial. Par ailleurs, pour palier le fait que des réseaux électriques passaient sous les terrains du futur lotissement, la taille des terrains a été rétrécie et la voirie élargie. L'entreprise va donc devoir procéder à une réfection de la voirie sur une plus grande surface.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant n° 1 présenté par la société SRTP de Lamballe pour la somme de 1 937 € HT .

Lotissement domaine des vallées 1: pose de trottoirs Rue du Vaugourieux

André BOURGET explique au Conseil Municipal que les habitants du lotissement Domaine des Vallées 1 dont les entrées se situent Rue du Vaugourieux, demandent des trottoirs comme dans le reste du lotissement afin que les véhicules venant du Vaugourieux ralentissent.

Le Conseil Municipal prend acte et demande à la commission voirie de faire faire des devis d'entreprises.

Emplacement du futur lotissement

Martine JOUFFE, Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, explique au Conseil Municipal que les terrains du lotissement Domaine des Vallées 2 sont à peine terminés qu'ils sont presque tous réservés.

Elle ajoute que le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) détermine les futurs secteurs à urbaniser (AU). Deux secteurs sont classés 1AUh2 (à urbaniser à vocation d'habitat) au PLUI : un à côté du Domaine des Vallées 1 au Vaugourieux et un Impasse de la Fontaine.

Elle invite le Conseil à choisir l'emplacement du futur lotissement afin d'engager la négociation du terrain avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ considère qu'il est nécessaire d'attendre l'étude qui va être faite par un cabinet spécialisé sur l'aménagement du bourg avant de faire un lotissement Rue de la Fontaine,
- ✓ décide de privilégier la création du futur lotissement Rue du Vaugourieux, et donne pouvoir au Maire d'engager la négociation avec les propriétaires afin d'acquérir les parcelles.

Demande d'autorisation d'utilisation du domaine public

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de Madame FAUVARQUE Véronique, gérante de la friterie « Cré1C'hti Commerce » située 5 Rue de la Fontaine afin d'installer une petite terrasse sur le parking de la place de l'Eglise pour ses clients.

Considérant les mesures de distanciation sociale imposées aux gérants des commerces depuis la crise sanitaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : décide d'accorder un droit de terrasse à Madame FAUVARQUE Véronique pour l'installation de quelques tables sur la place de l'église, et de facturer symboliquement ce droit au tarif annuel de 1 €. Cette autorisation est valable pour la saison 2020 et pourra être reconduite à la demande de l'intéressée.

Aménagement d'un espace vert rue Théodore Botrel

Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaménager l'espace vert Rue Théodore Botrel.

Elle présente le projet travaillé par la commission comportant un emplacement de pique-nique avec une table et un banc, le réagencement de l'allée en béton treillis, l'installation de barrières et la plantation de végétaux. L'ensemble réalisé en régie par les employés communaux est estimé à 10 500 € TTC (hors main d'œuvre).

Monsieur DOS suggère de ne pas mettre de poubelle par crainte que les déchets soient déposés à côté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet présenté (sans la poubelle) et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Projet de chaufferie biomasse

Madame le Maire invite les gérants de la société LAÏTA et ceux de GUYOT Environnement à présenter leur projet de création d'une chaufferie Biomasse sur le site de Bellevue à côté de la Ville Pelée.

Le projet vise à réduire l'emprunte environnementale. La laiterie, actuellement alimentée au gaz, cherche d'autres sources d'énergie et la chaufferie bois répondra tout à fait à cette attente.

L'entreprise GUYOT projette de recycler 27 tonnes par an de bois en fin de vie issu de la filière de recyclage pour produire de la vapeur à plus de 200°C qui sera directement envoyée à la laiterie. La Laiterie consommera au moins 80% de l'énergie produite par la chaufferie.

Le permis sera déposé prochainement. Les travaux devraient commencer en septembre 2021 et durer un an.

Le Conseil Municipal prend acte du projet et demande à l'entreprise de prévoir une réunion publique afin de le présenter à la population.

Désignation des membres de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Le Conseil,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609C,

Vu la délibération n° 2020-061 en date du 27 juillet 2020, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant : de créer la commission locale d'évaluation des charges transférées entre Dinan Agglomération et ses communes membres, et d'attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

<u>Conseiller titulaire</u>: Marie-Christine COTIN <u>Conseiller suppléant</u>: Philippe DOS

Désignation des représentants communaux au comité de pilotage du PAPI du bassin versant de l'Arguenon

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon est un dispositif en œuvre depuis 2017 sur le territoire du bassin hydrographique de l'Arguenon et de ses affluents. Le PAPI a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Le programme est composé d'une quarantaine d'actions, réparties selon les axes d'intervention suivants :

- Animation et suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI
- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Ralentissement des écoulements
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le PAPI est un programme pluriannuel contractualisé entre les collectivités territoriales et l'Etat par une convention cadre, qui définit le pilotage et le financement de chaque action. Initialement prévu sur 4 ans, le PAPI a été prolongé d'une année supplémentaire suite à la signature d'un avenant au programme en 2019, permettant de finaliser les actions en cours jusqu'à fin 2021.

A la demande de l'Etat et des collectivités locales, le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre assure le portage et la coordination du PAPI Arguenon.

Il est demandé à chaque commune signataire du PAPI Arguenon de désigner un élu référent pour les réunions du comité de pilotage. Le comité de pilotage se réunit au minimum deux fois par an pour suivre l'avancée des actions du programme, assurer le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées, et peut le cas échéant procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions.

Par ailleurs, les élus référents des communes pourront être conviés aux réunions des comités techniques mis en place pour le suivi plus spécifique de certaines actions du PAPI.

Après lecture de cet exposé et délibération, le Conseil Municipal désigne Martine JOUFFE, élue référente pour les réunions du Comité de Pilotage du PAPI Arguenon, et Monsieur Malo LETONTURIER, référent suppléant.

Programme voirie 2021 de Dinan Agglomération

André BOURGET, Adjoint au Maire chargé de la voirie communale, explique au Conseil Municipal que la commune a confié à l'agglomération la gestion des voiries de liaison et a conservé à sa charge les voiries de desserte.

Il explique que chaque collectivité dispose annuellement d'une enveloppe financière permettant de réaliser des travaux de réfection de voirie et précise que les travaux programmés en 2020 (Route de La Morinais et de La Rigaudais) seront réalisés semaine 44 (du 26 au 31 octobre).

En ce qui concerne les travaux prévus à La Jannais, ils seront décalés en avril ou mai 2021 afin d'attendre que les liaisons douces soient faites avant.

Il ajoute que l'enveloppe financière prévue en 2020 dépassait le budget prévu par commune et propose de ne pas programmer de nouveaux travaux en 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Repas CCAS et marché de Noël 2020

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison du contexte sanitaire lié à la Covid 19, le traditionnel repas du CCAS du 11 novembre ainsi que le marché de Noël de décembre ne pourront être maintenus.

Elle ajoute que ces deux évènements rassemblent trop de monde pour pouvoir respecter les mesures sanitaires imposées.

Elle propose de reporter le marché de Noël à 2021. Pour le repas du 11 novembre, elle précise que le Conseil d'Administration du CCAS va réfléchir à un cadeau qui serait fait aux personnes âgées cette année en remplacement du repas.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions inéluctables.

Acquisition d'un taille haies

André BOURGET, Adjoint au Maire chargé du matériel, explique au Conseil Municipal que le taille haies acheté par la commune en 2013 présente des signes de défaillance. Il ajoute que l'acquisition d'un nouveau taille haies est estimé à 600 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire d'inscrire la dépense au budget communal 2020, et autorise la commission voirie à choisir un taille haie et à retenir l'offre la mieux disante.

Personnel: vaccin anti grippe

Madame le Maire explique au Conseil Municipal l'intérêt de proposer aux agents communaux de leur financer le vaccin contre la grippe saisonnière. Elle propose d'acheter les vaccins à la pharmacie et de proposer aux agents de se faire vacciner par le pharmacien. Le vaccin coûte environ 12 € et la vaccination 6 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition .

Associations : fin des cours de danse pour créa dance

Alain MACÉ, Adjoint au Maire chargé de la vie associative, explique au Conseil Municipal que l'association Créa'Dance a décidé de transférer tous les cours de danse à la nouvelle salle de Plancoët ouverte par la société Chor' et Danse Studio.

Il précise que le bureau de l'association Créa'Dance a signé un courrier actant qu'elle n'utiliserait plus la salle de danse de Créhen à partir de septembre. Par contre elle propose de laisser son siège social à Créhen et d'organiser sur la commune son gala annuel et quelques festivités. Elle souhaite également garder un lieu pour le stockage des costumes des danseurs.

Le Conseil Municipal:

1) prend acte de cette décision et regrette fortement que l'association n'ait pas voulu maintenir quelques cours de danse dans la salle de Créhen qui leur était pourtant réservée,

- 2) accepte de mettre à disposition de l'association la salle de sports pour le gala du mois de juin à condition de ne pas bloquer toutes les salles pendant une semaine comme les années précédentes, ou dans le cas contraire de s'accorder sur une possible location,
- 3) déplore que cette association ne sera plus qu'une coquille vide qui garde un pied à Créhen pour bénéficier d'avantages et ne se prononce pas sur l'attribution de subventions ni sur le maintien de la mise à disposition du local de rangement des costumes pour le moment,
- 4) demande aux élus de recevoir les bénévoles pour bien les mettre en garde des risques qu'ils prennent à transférer toutes leurs activités à Plancoët.

Fourrière animale : renouvellement du contrat chenil services

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la commune a confié le ramassage des animaux errants à la société Chenil Services de Plérin (groupe SACPA).

Elle propose de renouveler le contrat avec ce prestataire pour l'année à venir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier le ramassage des animaux errants à la société Chenil Services de Plérin (appartenant au groupe SACPA de Pinderes (47)) pour la somme de $0,72 \in HT$ par an et par habitant soit $0,72 \in x$ 1 682 habitants = $1211,04 \in HT$.

du 22 octobre 2020

<u>Présents</u>: COTIN Marie-Christine, LAIGO Françoise, BOURGET André, LONCLE Claudine, MACÉ Alain, JOUFFE Martine, BIARD Gilbert, BOITTIN Michel, BOUVIER David, BURLOT Béatrice, CADE Jean-Luc, DOS Philippe, EVEN Virginie, LABROSSE Céline, MENIER Sylvie et RICHEUX Alain

<u>Absents excusés</u>: Chantal DETOT (procuration à Claudine LONCLE), Malo LETONTURIER (procuration à David BOUVIER) et Aymeric LOUVET (procuration à Françoise LAIGO)

Secrétaire de séance : Michel BOITTIN

Projet de parc naturel régional (PNR) vallée de la rance cote d'Emeraude

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Didier LECHIEN, Président de l'association Cœur Emeraude et Monsieur Gildas CHENY, Directeur de l'association, afin de présenter au Conseil Municipal le projet du futur Parc Naturel Régional « Vallée de la Rance Côte d'Emeraude ».

Ils expliquent que depuis mars 2008, Cœur Emeraude a lancé une étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional (PNR) sur la vallée de la Rance – Côte

d'Emeraude. Les élus et acteurs du territoire, avec l'appui de la Région et des Départements d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor, se sont engagés dans cette démarche.

Ils présentent en dix points clés le projet du futur PNR (l'intérêt de sa création, ce qu'est un parc, les étapes de sa création, la règlementation, son coût prévisionnel...). Ils ajoutent que d'ici la fin de l'année, les conseils municipaux auront à se prononcer sur l'adhésion des communes au futur Syndicat Mixte de préfiguration du PNR, et invite les élus à participer, s'ils le souhaitent, aux diverses réunions de travail.

et s'engagent à se prononcer sur l'adhésion de la com- nisseur de matériaux mune au Syndicat Mixte d'ici la fin de l'année.

et de développement durable

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport annuel d'activité et de développement durable de Dinan Agglomération pour l'année 2019. Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel.

Modification du PLUI-H

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire du 27 janvier 2020, Dinan Agglomération a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLUI-H).

Elle ajoute que ce document d'urbanisme est un document qui est appelé à être modifié annuellement afin de corriger des erreurs matérielles ou s'adapter à des projets urbains compatibles avec les orientations générales du PLUI-H.

Ainsi le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération propose de prescrire en début 2021 le lancement des procédures de modification simplifiée n° 2 et de modification de droit commun n° 1 du PLUI-H. Ces procédures permettront de modifier le PLUI-H pour des objets qui ne remettent pas en cause l'économie générale du document. Elle précise qu'aucun reclassement en zone constructible ne sera pas possible lors de ces modifications et présente les objets de la modification.

Madame Martine JOUFFE, Adjointe au Maire, ajoute qu'en marge de ces modifications, l'Agglomération a été sollicitée par Monsieur REMBAULT du Guildo pour le changement de classification des garages de la Rue du Vieux-Château. En effet, Monsieur REMBAULT, propriétaire d'un étang en amont de ces garages, souhaiterait que ces derniers soient classés en zone inconstructible afin de ne pas être inondés par une éventuelle rupture de digue de son étang. Elle précise que le barrage n'est pas classé à risque, qu'il est régulièrement entretenu et que les terrains sont déjà classés en risque de submersion marine, ce qui interdit de les transformer en habitation au rez-de-chaussée. Seule une construction à l'étage ou sur pilotis pourrait être autorisée.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et de Martine JOUFFE, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : donne un avis favorable à la modification simplifiée n° 2 et à la modification de droit commun n° 1 du PLUI-H engagées par Dinan Agglomération, et refuse de modifier le zonage UB (Zone Urbaine) de la Rue du Vieux-Château sur une partie des parcelles cadastrées A1084, A1805, A1806 et A19 qui sont déjà classées en zone de submersion marine, ce qui interdit toute construction en rez-de-chaussée simple.

Les élus prennent acte du projet de Parc Naturel Régional Aménagement rue Théodore Botrel : choix du four-

Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'envi-Dinan Agglomération : rapport annuel 2019 d'activité ronnement, rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaménager l'espace vert Rue Théodore Botrel et présente différents devis pour la fourniture de matériaux (piquets, traverses et paillis).

> A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société Denis Matériaux de Pleurtuit, pour la somme de 1 224,84 € HT (1 469,81 € TTC) plus les frais de livraison.

Installation de deux espaces de jeux pour les enfants

Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, rappelle au Conseil Municipal sa volonté de créer un espace de jeux pour enfants près de la micro-Intercommunal, valant Programme Local d'Habitat crèche « place des Embruns », et de remplacer les jeux qui ne sont plus aux normes près du complexe Louis Hamon « Rue de la Champagne ».

> Elle explique que le Département, courant juillet, a lancé un appel à projets dans le cadre de son plan de relance visant à attribuer des subventions aux collectivités.

> Elle propose que la commune investisse dans les deux espaces jeux et sollicite une subvention du Département. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'avant-projet et le plan de financement suivant :

Espace jeux Place des Embruns	Montant HT
Structure de jeux pour enfants de 1 à 6 ans (y compris sol amortissant et clôture de protection)	16 825,00 €
Bancs publics	1 390,00 €
Dalle béton et espaces verts	2 100,00 €
Sous-total	20 315,00 €

Espace jeux Rue de la Champagne	Montant HT
Jeux divers (balançoire, toboggan, jeux ressort)	11 406,00 €
Sol coulé	14 468,00 €
Banes publics	1 390,00 €
Dalle béton + espaces verts	2 400,00 €
Sous-total	29 664,00 €

TOTAL PROJET	49 979,00 €
Subvention Département sollicitée (80%)	39 983,20 €
Solde à la charge de la commune (20%)	9 995,80 €

Installation d'un espace jeux pour enfants « place des embruns »

Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, rappelle au Conseil Municipal sa volonté d'installer un espace jeux pour les petits enfants Place des Embruns près de la micro-crèche.

Elle présente différents projets et des devis de fournisseurs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal : retient l'offre de la société Quali Cité Bretagne de Nivillac (56) pour une structure de jeu gamme Baby (1 − 6 ans), un tunnel et deux jeux ressorts, un sol amortissant, deux bancs, des portes vélo et trottinettes, pour la somme totale de 21 255,50 € HT, sans la dalle béton qui sera faite en régie par le service technique.

Cimetière : installation de fontaines à eau

Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, explique au Conseil Municipal sa volonté la nécessité d'installer quatre fontaines à eau en pierre reconstituée dans le cimetière communal (trois dans l'ancien cimetière et une dans le nouveau) avant la Toussaint et présente différents devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal : retient l'offre de la société Point P de Plancoët pour la somme de 567 € HT (680,40 € TTC) pour la fourniture de 4 fontaines, ainsi que l'offre de la société Yesss Electrique de Taden pour la somme de 393,78 € HT (472,54€ TTC) pour la fourniture de 4 robinets temporisés de type « presto ».

Terrains de football : rapport d'analyse de sol

Madame le Maire donne la parole à David BOUVIER afin de présenter le rapport d'analyse de sol qu'il a réalisé sur le terrain de football qui présente des problèmes d'humidité.

Monsieur BOUVIER explique au Conseil que la nature du sol et leur emplacement font que les terrains de football sont très humides. Le drainage sur le terrain d'honneur est efficace et les travaux de décompactage, regarnissage et sablage effectués depuis plusieurs années sont indispensables.

Il propose de continuer cet entretien et préconise de ne pas tondre en-dessous de 4 cm en période d'activité et 5 cm hors période. La coupe de type mulching est à proscrire. Pour casser la couche perméable, il faudrait passer l'aérateur tous les quinze jours plus profondément et pour défeutrer, il propose d'investir dans une herse étrille. Cet investissement pourrait être envisagé en commun avec une autre collectivité pour en réduire le coût. Monsieur CADE ajoute que cela fait plusieurs années qu'il travaille sur la structure de ce terrain avec le service technique, afin de l'aérer un maximum, améliorer sa granulométrie et favoriser la perméabilisation.

Le Conseil Municipal prend acte et remercie Monsieur BOUVIER pour cette analyse.

Travaux de réfection du sol de la salle de sports

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les élus du mandat précédent avaient confié la réfection du sol de la salle de sports à la société ARC (Armor Résine Conseil) de Trémuson. Cette société devait refaire la couche de surface du sol et le marquage des terrains pendant l'été 2019. Les travaux n'ayant pas été réalisés comme demandé avant la reprise des entraînements, il avait été convenu de ne réaliser que le ponçage et la couche primaire et que la couche de finition serait réalisée pendant l'été 2020 à l'issue de la saison sportive.

Elle ajoute que l'entreprise, après bien des difficultés, a achevé sa mission fin août 2020 mais que le rendu n'est pas concluant car le sol est beaucoup trop glissant pour les sportifs, surtout pour les patineurs, que ce soit dans la pratique du roller artistique ou le rink hockey.

Elle précise que l'entreprise a été prévenue par courrier et lors de la pré-réception du chantier, où un huissier avait été mandaté pour effectuer un rapport. Un délai de dix jours a été accordé à la société ARC pour présenter une solution, mais lors du deuxième rendez-vous pour la réception définitive, l'entreprise ne s'est pas présentée. Elle propose au Conseil de saisir la garantie décennale de la société afin de prendre en charge les travaux de parfait achèvement. A l'unanimité, le Conseil Municipal : décide de saisir la garantie décennale de la société ARC afin de refaire la couche de surface, et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Couverture des jeux de boules : choix d'un fournisseur pour le bardage et les menuiseries

Claudine LONCLE, Adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux, rappelle au Conseil Municipal sa volonté de couvrir les jeux de boules extérieurs.

Elle présente différents devis pour la fourniture de matériaux pour le bardage et les menuiseries qui seront posés par le service technique.

Pour le lot électricité, deux offres se présentent : soit faire réaliser par un électricien, soit acheter les matériaux et que le service technique fasse l'installation. Après en avoir délibéré, à la majorité (17 pour, 1 contre (Philippe DOS) et 1 abstention (Alain RICHEUX) qui auraient préféré confier le lot électricité à un artisan), le Conseil Municipal :

- 1) décide de retenir la société Denis Matériaux de Pleurtuit pour la fourniture du bardage et des menuiseries pour la somme totale de 5 509,24 € HT (3 674,08 € HT pour le bardage en clin douglas et 1 835,16 € HT pour la fourniture de quatre fenêtres et trois portes).
- 2) décide de retenir la société Yesss Electronique de Dinan pour la fourniture des matériaux électriques pour la somme de 742,17 € HT.

Installation de main-courantes à l'église et à la mairie

Claudine LONCLE, Adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux, explique au Conseil Municipal la nécessité d'installer des mains-courantes pour aider les personnes à mobilité réduite à descendre les escaliers de la mairie et de l'église.

A l'unanimité, le Conseil Municipal : retient l'offre de la société Saqui de Quévert pour la fourniture d'une main-courante qui sera posée à la mairie par le service technique pour la somme de 250 € HT, et l'offre de Sylvain LETACONNOUX de Saint-Lormel pour la fourniture et la pose d'une main-courante moulurée en fer plat et volutes forgées pour la somme de 940 € HT, qui sera installée à l'église,

Sens de circulation de la rue de la Touche

André BOURGET, Adjoint au Maire chargé de la voirie communale, explique au Conseil Municipal que, suite aux travaux de sécurisation de la Rue de la Touche, à la demande de quelques riverains, l'équipe municipale précédente avait décidé, à titre expérimental, de changer le sens de circulation de la Rue de la Touche. Initialement, la circulation se faisait de l'église vers La Touche. Depuis les travaux, à titre expérimental, la circulation se fait via l'Allée Kilmore Quay, de La Touche vers l'église.

Il ajoute que, pour connaître l'avis des habitants de ce quartier, une réunion publique a été organisée. Tous n'ayant pas le même avis, un vote à mains levées a permis de constater que la majorité des riverains souhaitaient que la circulation de la Rue de la Touche se fasse, comme à l'origine, de l'église vers La Touche. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BOUR-GET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : décide d'écouter la majorité des habitants concernés et de remettre le sens de circulation de la Rue de la Touche, de l'église vers La Touche à partir du 1er décembre 2020, et demande à la commission voirie de réfléchir à la sécurisation de la circulation des vélos surtout Allée Kilmore Quay,

Acquisition de panneaux de signalisation

André BOURGET, Adjoint au Maire chargé de la voirie communale, explique au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir des panneaux de signalisation de type « STOP », « Voie sans issue », « Stationnement interdit » et « Réservé au cimetière sous peine d'amende », et présente différents devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société 4S Signalisation de Quévert pour la somme de 1 652,75 € HT (1 983,30 € TTC).

Réparation du plateau de coupe de la tondeuse

André BOURGET, Adjoint au Maire chargé du matériel, explique au Conseil Municipal que le plateau de coupe de la tondeuse John Deere 1580 est déchiré au niveau du boîtier de renvoi d'angle. Il ajoute qu'une réparation est estimée à 3 300,24 € HT, qu'elle ne serait garantie que quelques mois alors qu'un plateau neuf coûterait 3 450 € HT et serait garanti deux ans.

Il précise que la commune ayant contesté la solidité du plateau initial qui n'a que deux ans et demi, la société John Deere a fait une remise de 500 € sur le devis initial qui s'élevait à 3 950,00 € HT et MS Equipement qui a commercialisé la machine, a annulé une facture de 628,45 € HT correspondant à une première réparation sommaire qui a été effectuée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BOUR-GET.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : décide d'acquérir un nouveau plateau de coupe pour la tondeuse John Deere 1580 auprès de la société MS Equipement pour la somme de 3 450 € HT (4 140 € TTC).

Acquisition d'une remorque

André BOURGET, Adjoint au Maire chargé du matériel, explique au Conseil Municipal que, depuis que nous avons remplacé la tondeuse de type « Mulching » pour une tondeuse avec bac de ramassage, un camion est utilisé pour transporter l'herbe sur le site de la tonte et les agents sont obligés de faire plusieurs allers-retours

Il propose d'acquérir une remorque « plateau » afin de transporter dessus la tondeuse et de l'accrocher derrière le camion benne. Il ajoute que l'Inter-Associations possède ce type de plateau et qu'une proposition a été faite au Président de l'association pour la lui racheter d'occasion, car elle ne sert pas beaucoup. L'Inter-Associations accepte de prêter sa remorque au service technique mais sans la vendre, ce qui poserait des problèmes de prise en charge d'assurance. Il propose donc que la commune achète son propre équipement.

A la majorité (18 pour et 1 abstention (Michel BOITTIN)), le Conseil Municipal : décide d'acquérir une remorque de type plateau et retient l'offre de la société MPS Motoculture Pièces Services de Quévert pour la somme de 2 487,76 € HT.

Acquisition d'un copieur pour la mairie

Alain MACÉ, Adjoint au Maire chargé de la communication, explique au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir un nouveau copieur doté d'un module de finition « pliage et agrafage » afin d'éditer le bulletin communal car l'ancien a déjà 13 ans et sa maintenance n'est plus assurée par le revendeur.

Il explique que la commission a étudié toutes les propositions :

- acheter un nouveau copieur
- louer un nouveau copieur
- faire imprimer le bulletin chez un imprimeur

Parmi les solutions présentées, la commission propose de retenir la moins coûteuse et qui laisse le plus de souplesse, qui consiste à acquérir un copieur neuf et continuer à imprimer le bulletin communal en régie. Il présente différents devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal : décide d'acquérir un nouveau copieur pour la mairie et retient l'offre de la société Desk Bretagne de Plérin pour la fourniture d'un modèle Sharp MX 4071 pour la somme de 6 200 € HT.

Acquisition de décorations de Noël

Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, présente au Conseil Municipal des devis pour l'acquisition de décorations de Noël pour l'église.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société HTPYRO de Guichen (35) pour la somme de 1 299,04 € HT (1 558,85 € TTC).

Rythmes scolaires : maintien de la semaine de 4 jours

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que comme le précise l'article D521-12 du Code de l'Education, l'organisation d'une semaine d'école sur quatre jours est une adaptation de l'organisation de la semaine scolaire telle que définie à l'article D521-10 soit 9 demi-journées. La semaine de quatre jours est dérogatoire et est soumise à l'accord du Directeur d'Académie.

Cette dérogation valable 3 ans avait été accordée en 2017 et son renouvellement aurait dû être sollicité avant la rentrée 2020-2021. Elle précise que les parents, par l'intermédiaire du Conseil d'Ecole, se sont montrés favorables au maintien de la semaine de quatre jours et demande au Conseil Municipal d'en délibérer afin de régulariser la situation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal : souhaite le maintien de la semaine d'école à quatre jours et demande à Madame le Maire de solliciter une dérogation auprès du recteur académique.

Installation d'un distributeur automatique de pizzas

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande présentée par la pizzéria « La Pladza » de Saint-Cast-Le-Guildo pour installer un distributeur automatique de pizzas 24h/24 sur la commune.

Elle ajoute que, comme convenu lors du Conseil Municipal du 25 juin, les commerçants de la commune ont été consultés et précise que deux d'entre eux s'y opposent (la boulangerie et le snack Cré'1 Ch'ti Commerce)

et que les restaurateurs ne s'y opposent pas si le distributeur n'est pas placé près de chez eux.

Elle explique que ce genre de distributeur est de plus en plus présent et que les installateurs ne demandent pas forcément d'autorisation en mairie. Le lieu d'implantation du projet n'est pas encore connu.

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 contre, 1 pour (Aymeric LOUVET) et 4 abstentions (Michel BOITTIN, Philippe DOS, David BOUVIER et Jean-Luc CADE), le Conseil Municipal refuse que soit installé un distributeur automatique de pizzas sur la commune au motif que cela ferait concurrence aux commerçants qui proposent déjà de la restauration rapide.

Commission communale des impôts directs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée : du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces commissions sont désignées par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double dressé par le Conseil Municipal.

Elle rappelle que, lors du Conseil Municipal du 6 juin 2020, douze membres élus ont été désignés :

- Claudine LONCLE, Virginie EVEN
- André BOURGET, Malo LETONTURIER
- Alain RICHEUX, Chantal DETOT
- Alain MACÉ, Aymeric LOUVET
- Jean-Luc CADE, Michel BOITTIN
- David BOUVIER, Philippe DOS

Elle ajoute que le Conseil Municipal doit encore désigner douze candidats parmi des membres non élus et propose des citoyens. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose comme membre non élu pour siéger à la CCID les habitants ci-dessous :

- Alain SAËZ, Yves PORCHET
- Marie-Dominique DENMAT, Marcel DEPAR-TOUT
- Philippe JOUBIN, Michel SERRANDOUR
- André ROBERT, Dominique LEVEQUE
- Gabriel SALMON, Pierrick MASSÉ
- Rémy LECLANCHE, Josiane RÉHEL

NB: depuis le Conseil Municipal, le Directeur Départemental des Finances Publiques a officiellement nommés :

Titulaires: Claudine LONCLE (suppléant: Alain RICHEUX), André BOURGET (suppléant: Marcel DEPARTOUT), Virginie EVEN (suppléant: Josiane RONDEL), Alain SAËZ (suppléant: Alain MACÉ), Marie-Dominique DENMAT (suppléant: Aymeric LOUVET) et Yves PORCHET (suppléant: Gabriel SALMON)

<u>Présents</u>: COTIN Marie-Christine, LAIGO Françoise, BOURGET André, LONCLE Claudine, MACÉ Alain, JOUFFE Martine, BIARD Gilbert, BOITTIN Michel, BOUVIER David, BURLOT Béatrice, CADE Jean-Luc, DETOT Chantal, DOS Philippe, EVEN Virginie, LABROSSE Céline, LETONTURIER Malo et RICHEUX Alain <u>Absents excusés</u>: Aymeric LOUVET (procuration à Marie-Christine COTIN) et Sylvie MENIER (procuration à Claudine LONCLE)

Secrétaire de séance : Jean-Luc CADE

Travaux maisons Lesné / Dumont

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de transformer deux habitations que la commune a achetées Rue de la Champagne en logements communaux

Elle ajoute que l'architecte Loïc JUGUET a été missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre et lui donne la parole afin de présenter son avant-projet sommaire.

Monsieur JUGUET explique que, dans un premier temps, le Conseil Municipal lui avait demandé de transformer la grande maison en trois logements plus un commerce et la petite maison en un logement. Il ajoute qu'après avoir visité les locaux avec un ingénieur en structures béton, plusieurs options se présentent aujour-d'hui:

- il lui paraît plus opportun de créer le commerce dans la petite maison qui serait trop petite pour créer un T2 avec une chambre à l'étage sans engager de frais trop importants,
- la structure de la grande maison est très fragilisée (toiture à reprendre, murs qui se désolidarisent...).
 Il est possible de la rénover mais à un coût qui est presque le même que si l'on démolissait complètement l'existant pour construire des logements neufs.

Il présente l'estimation financière de ces deux scénarios et invite le Conseil Municipal à choisir entre une démolition totale de la grande maison et une rénovation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JUGUET, le Conseil Municipal décide : de s'accorder un peu de temps de réflexion avant de décider de démolir l'existant, de réfléchir à l'opportunité de créer ou non un espace commercial au rez-de-chaussée de chaque habitation ou de n'en créer qu'un seul, et de reporter la décision au prochain Conseil le 17 décembre.

Travaux logement communal Impasse de la Champagne

Claudine LONCLE, Adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux, explique au Conseil Municipal que le logement communal situé au-dessus du commerce Impasse de la Champagne présente des problèmes d'isolation. Une étude thermique a été réalisée par les ser-

vices de Dinan Agglomération et, parmi les travaux à prévoir, figuraient le changement du seuil de la porte d'entrée et de quatre fenêtres (une dans la salle de bain et trois dans les chambres).

Elle ajoute que, lors des travaux de création du commerce, un câble électrique qui alimentait le logement par le commerce, a été coupé pour répondre aux normes et doit être réinstallé correctement. Elle présente différents devis.

Après avoir entendu l'exposé de Madame LONCLE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société LE BORGNE Sylvain de Pluduno pour l'alimentation électrique du logement pour la somme de 947,68 € HT, et l'offre de la société ACTIPOSE de Créhen pour l'acquisition et la pose de quatre fenêtres plus un volet pour la somme de 2 092,30 € HT (2 510,76 € TTC).

Installation de volets roulants solaires à la garderie bibliothèque

Claudine LONCLE, explique au Conseil Municipal la nécessité d'installer des volets roulants sur les fenêtres extérieures de la garderie périscolaire, la bibliothèque et le local infirmier. Afin d'éviter des gros travaux de câblage, elle propose d'installer des volets électriques à énergie solaire et présente différents devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :retient l'offre de la société BOUAN Menuiserie de Plancoët qui propose des volets de fabrication française pour la somme de 8 462,31 € HT les dix volets avec télécommande, et sollicite une subvention de l'Etat ou de l'ADEME dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Travaux logement n° 2 : 1 place de l'Eglise

Claudine LONCLE, explique au Conseil Municipal la nécessité d'isoler le grenier du logement n° 2, 1 Place de l'Eglise afin d'en faire une chambre et d'y installer un velux pour apporter de la lumière, ainsi que dans le petit local de rangement attenant.

Elle propose différents devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal : retient l'offre de Frédéric LECLAIRE de Languenan pour la fourniture et la pose de deux velux de toit pour la somme de 1 172,00 € HT, et l'offre de Mickaël OUTIL de Pléven pour l'installation d'un chauffage dans la nouvelle chambre créée pour la somme de 544,12 € HT. Les travaux d'isolation, la pose du revêtement de sol et la peinture seront réalisés en régie par le service technique. La somme des matériaux est estimée à 2 650 € HT,

Restaurant scolaire et mairie : installation de deux chauffe-eau

Claudine LONCLE, Adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux, explique au Conseil Municipal que la chaudière qui alimente en eau le restaurant scolaire et la mairie est vieille et ne fournit plus assez d'eau chaude pour la cantine.

Elle propose, pour l'épargner, d'installer des ballons d'eau chaude électriques indépendants : un de 200 litres pour le restaurant scolaire et un de 15 l pour la mairie. La chaudière actuelle continuera de chauffer les radiateurs de l'ensemble du bâtiment (restaurant scolaire et mairie).

Après avoir entendu l'exposé de Madame LONCLE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : retient l'offre de Mickaël OUTIL de Pléven pour la fourniture et la pose de deux chauffe-eaux pour la somme totale de 1 468,60 € HT soit 1 762,35 € TTC.

Travaux école primaire publique : installation d'un wc et d'un lavabo

Claudine LONCLE, explique au Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire, il est indispensable d'installer un WC adulte et un lavabo dans les sanitaires de l'école pour les enfants.

Elle ajoute qu'en raison du plan particulier de mise en sécurité (PPMS) prescrit dans toutes les écoles, trois alarmes bien distinctes doivent pouvoir prévenir les enfants et le personnel en cas d'intrusion, d'incendie et de danger chimique. Une de ces alarmes n'est pas fonctionnelle et doit être installée de manière plus pérenne sur le réseau électrique. Elle présente différents devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal : retient l'offre de Mickaël OUTIL de Pléven pour la fourniture d'un lavabo et d'un WC qui seront installés par les agents de la commune pour la somme de 430 € HT, ainsi que l'offre pour la fourniture et la pose d'un carillon, pour la somme de 978,48 € HT.

Problèmes d'odeurs de la friterie

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un voisin du commerce se plaint des odeurs de friterie et du bruit causé par la hotte aspirante.

Elle explique que l'installateur est venu sur place et a réalisé un devis d'environ 8 000 € pour renvoyer l'évacuation vers les toits.

Elle ajoute que Madame FAUVARQUE a modifié ses

pratiques ce qui diminue les odeurs. Madame le Maire est surprise de ne pas avoir de plainte des autres voisins. Elle n'a pas été invitée par les requérants à venir constater les odeurs sur leur terrasse et propose d'attendre d'avoir plus de preuves des nuisances avant d'investir dans un tel dispositif. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire.

Adhésion au syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude

Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, rappelle au Conseil Municipal la présentation faite le 22 octobre dernier par le président de l'association CŒUR Emeraude, Monsieur Didier LECHIEN, sur l'intérêt de créer un Parc Naturel Régional sur le territoire de la Vallée de la Rance et la Côte d'Emeraude.

Depuis mars 2008 et le lancement par Cœur-Emeraude d'une étude d'opportunité pour la création d'un Parc naturel régional (PNR) sur la vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, les élus et acteurs du territoire, avec l'appui de la Région et des Départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, se sont engagés dans une démarche de création d'un Parc Naturel Régional. La Région prenant officiellement, en décembre 2008, l'initiative d'engager la procédure de création à partir d'un périmètre d'étude, et ce conformément à ses prérogatives.

Animé par l'association Cœur-Emeraude et par délégation du Conseil régional, ce projet de création a fait l'objet d'un avis d'opportunité en mars 2010 du Préfet de région et des instances nationales (Conseil national de Protection de la nature et Fédération nationale des PNR).

Sous l'impulsion de Cœur Emeraude et avec l'accord des partenaires, le projet s'est poursuivi. Il a fait l'objet à la fois d'une extension du périmètre d'étude à 74 communes par décision du Conseil régional en 2017 et d'un avis complémentaire du Ministère de la Transition écologique et solidaire en décembre 2018. Cet avis apportait plusieurs recommandations quant au contenu et à la poursuite du projet, notamment sur la nécessaire mobilisation des collectivités appelées à y contribuer, garantissant ainsi l'ambition du projet et sa portée opérationnelle par des engagements formalisés.

A cette fin, une nouvelle organisation avec un coportage du projet par les acteurs locaux est envisagé. Un Syndicat mixte de préfiguration du PNR Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude sera prochainement constitué pour prendre le relais de l'Association Cœur Emeraude pour les seules missions afférentes à la création du PNR, afin d'affiner et finaliser avec l'ensemble des acteurs concernés le projet (La Charte), piloter et suivre toute la procédure de création du projet de Parc jusqu'à sa labellisation. L'association Cœur Emeraude poursuivant les actions opérationnelles de terrain (Biodiversité, nature en ville, plantes invasives, eau, patrimoine bâti, actions

maritimes et littorales, actions d'éducation...) et les actions de promotion du Parc auprès du grand-public et partenaires (réseau des ambassadeurs, réseau des Entrepreneurs, Conférences publiques...)

Sont invités à devenir membres de ce Syndicat mixte ouvert, la Région Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, les 4 EPCI (Dinan Agglomération, Saint-Malo agglomération, Communauté de Communes Côte d'Emeraude et la Communauté de communes Bretagne Romantique) et les 74 communes inclues dans le périmètre d'étude. Un collège de la société civile et un conseil scientifique seront créés et des représentants de ces deux instances participeront aux instances du Syndicat avec voix consultative. Conformément au projet de statuts, ce syndicat n'a vocation à exister que durant 3 ans.

Cette adhésion au Syndicat mixte de préfiguration n'engage pas la collectivité dans le futur syndicat mixte de gestion du Parc qui aura vocation à être constitué une fois le Parc créé. Une nouvelle consultation de l'ensemble des collectivités sera en effet organisée pour adoption du projet de parc abouti (« La charte ») et après organisation de l'enquête publique.

S'agissant des aspects financiers, la participation globale des membres au syndicat mixte de préfiguration ne pourra excéder 310 000 € et sera repartie selon les plafonds suivants :

Région : 105 000 €/an soit 34%

Département des Côtes d'Armor : 32 000 €/an soit 10% Département d'Ille et Vilaine : 25 000 €/an soit 8%

Les 4 EPCI : 74 000 € soit 24%

Les 74 communes : 74 000 € soit 24%

Par ailleurs la cotisation annuelle sollicitée auprès des communes, et des EPCI, ne pourra excéder 0,5 €/an/habitant pour chacune des collectivités.

Concernant la représentation au comité Syndical du Syndicat, celle-ci sera la suivante :

Région Bretagne : 3 délégués pour 30% des voix Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine : 1 délégué par Département pour 18 % des voix en tout

EPCI : 2 délégués par EPCI (excepté CC Bretagne romantique avec 1 délégué) pour 22% des voix

Communes : 1 délégué par commune pour 30% des voix

Afin de finaliser la procédure administrative de constitution du Syndicat mixte de préfiguration, il est demandé aujourd'hui à chacun des membres :

- D'approuver le projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration
- D'adhérer au Syndicat mixte de préfiguration
- De désigner les représentants de la commune au Syndicat mixte de préfiguration

DECISION

- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude et en avoir valablement délibéré :
- approuve le projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance
 -Côte d'Emeraude
- décide d'adhérer au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude
- autorise le maire à signer les actes correspondants
- désigne un conseiller municipal et son suppléant pour siéger au Comité Syndical du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude
- Titulaire : Françoise LAIGO
- Suppléant : Philippe DOS

Opposition au transfert de police spéciale au président de Dinan Agglomération

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'en application des articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs de police administrative spéciale sont transférés aux Présidents des EPCI en même temps que les compétences sauf si les communes s'y opposent.

Elle ajoute que, depuis 2019, Dinan Agglomération est compétent en matière de gestion des déchets ménagers, d'assainissement, de réalisation d'aires d'accueil pour les gens du voyage, de voirie et d'habitat. Cependant, elle propose de ne pas transférer au Président de l'agglomération le pouvoir de police administrative spéciale concernant :

- les aires d'accueil des gens du voyage
- la voirie (circulation et stationnement, délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis)
- l'habitat

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer un arrêté portant cette opposition.

Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil Départemental lui demandant d'émettre son avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : émet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnée figurant au plan annexé, approuve l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (chemins ruraux à inscrire), y autorise le passage du public, et s'engage à :

- garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux
- ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR
- proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée
- informer le Conseil Départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits

Sécurisation de la rue du Vaugourieux : choix d'un bureau d'études

André BOURGET, Adjoint au Maire chargé de la voirie communale, rappelle au Conseil Municipal sa volonté de sécuriser la Rue du Vaugourieux en installant un plateau surélevé à l'entrée du lotissement du Domaine des Vallées 1.

Il explique la nécessité de choisir un bureau d'études qui va assister la commune dans la réalisation de ce projet et présente différents devis de maîtres d'œuvres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal : retient l'offre de la société PLCE (Pascal LEFFONDRÉ Conseils et Etudes) de Plouer-Sur-Rance pour la somme de 1 925 € HT (2 310 € TTC).

Lotissement Domaine des Vallées 2 : complément de bornage par le géomètre

Martine JOUFFE, Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, explique au Conseil Municipal qu'un bornage complémentaire est nécessaire dans le lotissement du Domaine des Vallées 2 afin de mieux voir les limites des parcelles à vendre.

Elle présente un devis du géomètre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'offre du cabinet EGUIMOS de Dinan pour la somme de 1 110 € HT (1 332 € TTC).

Installation de jeux pour enfants Rue de la Champagne

Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, rappelle au Conseil Municipal sa volonté d'installer des jeux pour enfants Place des Embruns, près de la micro-crèche et Rue de la Champagne près des terrains de football.

Elle ajoute qu'une subvention du Département a été accordée dans le cadre du plan de relance à hauteur de 80 % du montant HT estimatif soit 39 983 € de subvention pour un projet s'élevant à 50 000 € HT.

Un premier espace a été commandé pour la place des Embruns pour la somme de 21 555,50 € HT. Un projet comportant une balançoire, un toboggan et un parcours d'équilibre (y compris le sol amortissant) pour la Rue de la Champagne est présenté pour la somme de 16 266 € HT mais il ne s'adresse pas aux petits de moins de 6 ans. Dans cet espace, se trouvent la glisse universelle, les terrains de foot, de tennis et le multisports, qui sont adaptés pour les plus grands, mais il n'y aura rien d'adapté pour les plus petits. La commission suggère donc d'augmenter le budget afin d'installer une structure pour les plus petits.

Après avoir entendu l'exposé de Madame LAIGO, après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal décide d'augmenter le budget jeux pour enfants à 54 000 € HT (65 000 € TTC) et demande à la commission de présenter un projet complet lors du prochain conseil du 17 décembre.

Lotissement du Domaine de l'Arguenon : voirie définitive

André BOURGET, Adjoint au Maire chargé de la voirie communale, explique au Conseil Municipal que, lors de la signature du marché de voirie du lotissement Domaine de l'Arguenon, deux tranches avaient été distinguées, une tranche ferme pour la voirie provisoire et les réseaux, et une tranche conditionnelle pour la voirie définitive.

Il ajoute que la majeure partie des habitations étant construites, la voirie définitive peut être engagée. Le marché signé avec la société SRTP représentait 74 940,75 € HT pour sa tranche conditionnelle. Des travaux supplémentaires ayant été demandés (suppression de trottoirs, ajout de parkings…)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : accepte l'avenant n° 1 présenté par la société SRTP de Lamballe pour la somme de 5 500 €.

Acquisition d'un terrain au lieu-dit « la Touche »

Martine JOUFFE, Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la succession de Madame TIBEUF, un terrain agricole est à vendre au lieu-dit « La Touche ».

Elle précise que cette parcelle cadastrée ZV 41 d'une contenance de 3 364 m² est située en zone 2 AUh (zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat) au PLUi et pourrait présenter un intérêt dans quelques années pour construire un futur lotissement.

Elle ajoute que, pour que ce terrain soit urbanisable, il faudra une révision du PLUi et présenter un projet d'aménagement d'ensemble. C'est pourquoi elle propose de saisir cette opportunité pour se créer une réserve foncière. En attendant que le projet aboutisse, le terrain pourra continuer à être loué à l'agriculteur qui l'exploite aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : propose d'acheter la parcelle cadastrée ZV 41 au tarif de 0,50 € le m², au prix de la terre agricole car le

terrain n'est pas urbanisable tant qu'une révision du PLUi ne l'inscrive en zone 1 AUh, et donne pouvoir au Maire d'engager les négociations avec les héritiers des consorts TIBEUF et le notaire.

Aliénation de neuf espaces publics communaux

Martine JOUFFE, Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal sa volonté de déclasser et d'aliéner neuf espaces publics communaux, à savoir :

- une portion de placette sise à La Jannais (devant la parcelle B 1359)
- une portion de la voie communale n° 8 dite de La Pouardais
- une parcelle cadastrée ZP n° 60 sise à La Rigaudais
- un espace vert délaissé sis à La Cotardais
- un espace vert sis à La Motte
- une portion d'espace public devant la propriété cadastrée A 1278 sise 6 Place Gilles de Bretagne
- une portion d'espace public devant la propriété cadastrée A 38, 9 Rue du Vieux-Château
- des portions d'espaces publics (talus et fossés), sis route du Vaugourieux, longeant le futur lotissement du Domaine des Vallées 2
- un chemin délaissé rue du Chêne Vert, lotissement du Domaine des Vallées 1

Elle précise que pour l'espace public devant la propriété cadastrée A38 située 9 Rue du Vieux Château, un échange de surface est nécessaire : les consorts DE-VIENNE cèderont 7m² à la commune et la commune leur cèdera 42 m². Il en résulte une différence de surface de 35 m² au profit des consorts DEVIENNE. Les consorts DEVIENNE verseront en conséquence une soulte de 350, 00 euros à la commune.

Elle ajoute que, conformément à la règlementation en vigueur, une enquête publique a eu lieu du 3 au 24 octobre 2020 inclus, et donne lecture du rapport de Madame DESBOIS, la commissaire enquêteur qui émet un avis favorable à l'ensemble de ces aliénations.

Après avoir entendu l'exposé de Madame JOUFFE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : décide de déclasser et d'aliéner les neuf espaces communaux précités, et autorise le Maire à signer les ventes des terrains et tous les documents relatifs à cette affaire.

Création de liaisons douces du bourg à la Jannais : choix d'un bureau d'études

Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 29 octobre 2019 de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de création des liaisons douces du bourg à La Jannais au cabinet Infraconcept d'Acigné pour la somme de 12 100 € HT.

Elle explique que, par lettre recommandée avec accusé de réception du 17 novembre dernier, Madame le Maire a mis fin au contrat en raison de la médiocrité des esquisses et études fournies.

Elle ajoute qu'un nouvel appel à candidatures a été lancé et présente les offres des bureaux d'études.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : retient l'offre de la société PLCE de Plouer-Sur-Rance pour la somme de 10 950 € HT, et autorise le Maire à payer la mission « esquisse » au cabinet Infraconcept pour les études réalisées, soit 1 400 € HT.

Commande de panneaux de signalisation des villages

Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, rappelle au Conseil Municipal sa volonté de changer les panneaux de signalisation des villages qui sont trop abîmés.

Elle explique que les membres de la commission ont repéré les villages où les panneaux étaient à changer. Afin de répartir la dépense dans le temps, ces changements ont été réalisés en trois ans et elle propose au Conseil Municipal de commander les panneaux pour la dernière phase.

Elle présente différents devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société 4S Signalisation de Quévert pour la somme de 2 263,90 € HT (2 716,68 € TTC) et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire

Installation d'un éclairage autonome sur l'abri bus de la Croix Janet

André BOURGET, Adjoint au Maire chargé de la voirie communale, rappelle au Conseil Municipal sa volonté d'installer un éclairage publique autonome sur l'abri bus de La Croix Janet et présente différents devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal : accepte l'offre de la société JPF Industries de Dinan pour la somme de 3 244,16 € HT pour la fourniture et la pose d'un mât avec une lampe let et un panneau solaire sur l'abri bus de La Croix Janet.

Ecole primaire privée : participation communale – solde 2018/2019

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 25 juin 2020 de verser à l'OGEC de l'école primaire privée la somme de 8 074 € correspondant au solde de la participation communale aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2018/2019.

Elle explique qu'une erreur s'est glissée dans le calcul et que la somme qui était due à l'OGEC était de 8 184 €. Elle propose de verser à l'OGEC le reliquat de 110 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à verser à l'OGEC Immaculée Conception 110 €.

Acquisition de mobilier scolaire pour l'école publique

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'acheter une trentaine de chaises pour les classes de l'école publique Jacques Prévert et présente des devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société MANUTAN Collectivité de Cesson Sévigné (35) pour la somme de 954,80 € HT (1 145,76 € TTC).

Personnel: modification du tableau des effectifs

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que trois agents peuvent prétendre à un avancement de grade au titre de l'ancienneté.

Elle ajoute qu'en raison d'un départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet et d'une mutation vers une autre collectivité d'un rédacteur, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs qu'elle propose de modifier à compter du 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et valide le nouveau tableau des effectifs qui s'établit comme suit :

Filière administrative

Emplois	Effectifs
Rédacteur Principal 1ère classe à temps complet	2
Adj Administratif Principal 1ère classe à temps complet	1
Adj Administratif Territorial à temps complet	1
Filière animation	
Emplois	Effectifs
Adj Territorial d'Animation à temps complet	1
Filière technique	
Emplois	Effectifs
Technicien Principal 1ère classe à temps complet	1
Agent de Maîtrise Principal à temps complet	1
Adj Tech Territorial Principal 1ère classe à temps comp	let 2
Adj Tech Territorial Principal 1ère classe à temps n	on complet
(28/35ème)	1
Adj Tech Territorial Principal 2ème classe à temps com	plet 1
Adjoint Technique Territorial à temps complet	3
Adj Tech Territorial à temps non complet (25/35ème)	1



Prochaines dates du Conseil Municipal

Jeudi 28 Janvier à 20h- Jeudi 25 Février à 20h et Jeudi 25 Mars à 18h

Lieu: Salle Polyvalente

Les séances sont ouvertes au public, maximum 6 personnes, après inscription en mairie.

Horaires susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions sanitaires



La vie communale



Maëlo SAGORY né le 30 août

2 Rue de la Fontaine

Mariage

Simon QUIFOUMA et Mélissa SOULABAILLE

de Pluduno (22), le 17 octobre



Décès

Odile SORGNIARD, 73 ans, Giblaine	24 octobre
Roger BISSON, 89 ans, Saint-Joseph	1er novembre
Yvonne GUYHENNEUC, 93ans, Giblaine	3 novembre
Jean DESHAYS, 90 ans, Saint-Joseph	4 novembre
Léontine LE BUZULIER, 101 ans, Saint-Joseph	13 novembre
Cécile VALLÉE, 101ans, Giblaine	30 novembre
Jeannine BRISSAUD, 90 ans, Giblaine	13 décembre
Marie HERVÉ, 92 ans, Saint-Joseph	10 décembre
Louise CORRE, 86 ans, St-Joseph	18 décembre

<u>Permis de Construire et Autorisations Simplifiées</u> (depuis le1er octobre 2020)

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Objet
PELLAN Anne Sophie CALLEWAERT Mickaël	20 Rue de Taillefer	Extension d'une habitation et garage
MARTIGNON Dylan MAILLOT Anaisia	Le Domaine des Vallées 2 3 Rue du Marronnier	Maison individuelle
HERVO Anaïs	Le Domaine des Vallées 2 22 Rue de la Croix Jolivet	Maison individuelle
TREILLY Francis	Le Domaine des Vallées 2 7 Rue du Marronnier	Maison individuelle
NATU Patrick	17 Rue du Chêne Vert	Clôture et carport
JEGARD Etienne	24 Rue de la Cour	Remplacement d'une haie existante par une clôture
BIRKELBACH Nicolas	Le Gué	Châssis de toit
LOQUEN Bernard	19 Rue Chateaubriand	Remplacement d'une haie existante par une clôture
RIMET Yves	16 ter Rue du Vieux Château	Création d'ouvertures et changement de menuiseries
ROULLEAU Jacqueline	4 Rue Laënnec	Rénovation d'un bâtiment existant
FRANGI STEFANETTI Boris	2 Place Gilles de Bretagne	Changement de destination d'un hôtel en habitation et locations
GUYOT Environnement	La Ville Pelée	Suppression d'une haie protégée
Commune de CREHEN	1 Place de l'Eglise	Châssis de toit
EVRARD Randy	29 La Ville d'Est	Châssis de toit
DUNET Mathieu	14 La Jannais	Clôture et portail
MAHE Jean-Claude	2 La Cotardais	Remplacement d'une haie existante par une clôture
BERTIN Rachel	4 Rue des Tilleuls	Création d'une baie à verre dormant

<u>NB</u> : Une procédure de déclaration préalable doit être faite pour l'édification des clôtures

Culture et communication

Mise en réseau des bibliothèques

Un projet de mise en réseau des bibliothèques de l'agglomération de Dinan a commencé en 2018 pour une mise en application fin 2021.

Dinan Agglo pilote le projet.

Objectifs du réseau

- ✓ Faciliter les échanges entre bibliothèques
- ✓ Alimenter une dynamique autour de projets communs
- ✓ Contribuer au développement des bibliothèques
- ✓ Favoriser la lecture pour tous

Où en sommes-nous?

2020-2021 : travail sur la ré-informatisation en réseau, la mise en service d'une carte unique de bibliothèque et création d'un site internet commun.

29 bibliothèques, dont Créhen, sont volontaires aujourd'hui pour faire partie de la mise en réseau.

Organisation

Quatre groupes de travail ont été constitués.

Groupe 1 : circulation des lecteurs et des documents (Créhen fait partie du groupe)

Groupe 2 : catalogue et administration du futur logiciel

Groupe 3 : site internet (Créhen fait partie du groupe)

Groupe 4: tarifs

Dans un premier temps, pas de circulation des documents, ce sont les usagers qui circulent entre les bibliothèques, les emprunts et retours des documents se font dans la même bibliothèque.

Travaux en cours

Quelques réunions ont déjà eu lieu à l'Agglo, la

dernière en date du 1^{er} décembre, en visioconférence, entre les bibliothèques du groupe 1. Les sujets abordés : Propositions de règles de prêt avec la carte unique, propositions de règles de prêt pour le groupe (classe, ALSH, EPHAD), gestion des retards et gestion des réservations.

La bibliothèque de Créhen mettra en test à compter du 15 janvier 2021:

La proposition de prêt retenue pour la carte unique, à savoir : possibilité de prendre 12 documents par bibliothèque pour une durée de 4 semaines.

La proposition de prêt pour les groupes, à savoir : 1 document par membre et 5 documents par référent pour une durée de 6 semaines, dans une seule bibliothèque.

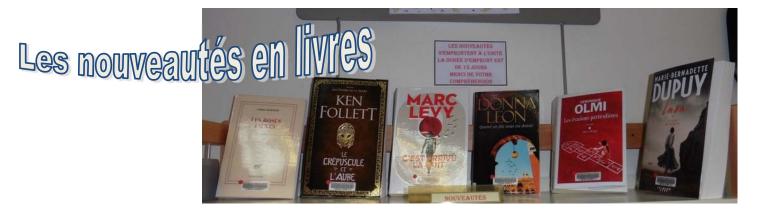
Le test s'achèvera le 15 avril 2021.

Cette phase de test est partagée avec d'autres bibliothèques du groupe.(quatre autres bibliothèques de tailles différentes)

Les critères retenus pour la gestion des retards sont une gestion souple, des relances par e-mail, par courrier, voire le blocage de la carte et ceux retenus pour le remboursement sont une forme de forfait ou de rachat de document et un paramétrage logiciel adapté au prêt en direct ou par automate.

La gestion des réservations reste à l'étude avec deux options : réservations uniquement sur les documents sortis ou sur les documents en rayon et pour une durée d'une semaine.

Alain MACÉ, Adjoint à la vie associative





Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission Nationale d'Evaluation du Recensement (CNERP), l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

PanneauPocket

PANNEAUPOCKET informe et alerte les habitants en temps réel.

L'équipe municipale s'est dotée de ce moyen de communication à partir d'une application Panneau poket.com.

C'est une application mobile, simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de la commune.

Utilisée par plus de 3700 communes en France, l'application PanneauPocket permet aux mairies de diffuser des informations et des alertes à leurs habitants par le biais de notifications sur leur smartphone sans avoir besoin de recueillir leur numéro de portable, leur adresse mail ou autre information personnelle.

Simple d'utilisation, une application à télécharger, les informations seront disponibles dès le début janvier 2021.



Vous pouvez dès à présent télécharger l'application PanneauPocket sur votre smartphone, tablette ou PC et consulter les informations de la commune de votre choix.

Alain MACÉ, Adjoint à la communication





Médaille d'honneur du travail Or décernée à Monsieur HARZO Pascal, mécanicien, Arcadie Automobiles SAS. Toutes nos félicitations!

20

Environnement

Du nouveau au cimetière

Un peu avant la Toussaint, nous avons aménagé quatre points d'eau. Certaines personnes nous avaient fait la demande de pouvoir prendre de l'eau au milieu du cimetière et nous avons été plus loin en remettant des points d'eau aux différentes entrées à l'intérieur des cimetières.

Il était aussi important que ces points d'eau ne soient pas que des robinets.

Nous souhaitons que ces fontaines facilitent l'entretien de vos sépultures.

Françoise LAIGO, adjointe à l'environnement.



Vivre ensemble

AVEC NOS CHIENS ET NOS CHATS

Parce que nous aimons nos chats et nos chiens, être propriétaire, c'est être responsable de nos animaux et Nous aimons nos chats, mais sans intervention de notre garantir leur sécurité et leur bien-être.

Parce que nous vivons dans un monde social du « vivre Chasseurs redoutables, ils déséquilibrent la biodiversité ensemble », c'est aussi accepter que certains n'aiment et détruisent, à cause de leur surnombre, les oiseaux, les pas les chiens ou les chats et ne souhaitent pas vivre écureuils et autres animaux de la faune sauvage. avec ; en avoir c'est aussi vivre avec les désagréments. Comme le recommande les associations de protection Certains ont même peur des chiens, et nous, proprié- animales, il est important de les stériliser, cela permet, taires, nous devons respecter les règles du vivre en plus de limiter leur impact sur l'environnement, de ensemble.

(article L212-10). L'identification est obligatoire pour les chiens depuis 1999 et pour les chats depuis 2011 par puce ou tatouage. Cette identification vous permettra de les retrouver au plus vite s'ils se perdent, se sauvent ou Identification : vous sont volés et de leur éviter une longue période de https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/ stress loin de chez eux et loin de vous, sans repère. LEGIARTI000024025932/2011-07-29/ Soyez d'ailleurs vigilant de signaler tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone auprès des ser- Divagation vices de l'i-CAD (qui gère l'immatriculation des carni- https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article lc/ vores domestiques) afin de faciliter vos retrouvailles. LEGIARTI000006583072/ Une simple manipulation sur internet suffit pour cela.

Pour vivre ensemble, nos chiens et nos chats ne peuvent https://www.amf.asso.fr/documents-regles-applicables-aux- pas être imposés aux autres ; aussi il est important que animaux-errants-ou-en-etat-divagation/8240 nos chiens soient à minima éduqués. En effet nous leur demandons de vivre dans un monde d'humains qui, à priori, n'est pas fait pour eux. Nous ne pouvons les imposer aux autres ; il est important de vivre en toute civilité, de ramasser leurs excréments, d'éviter qu'ils utilisent les jardins de vos voisins et de limiter leur divagation.

Le code rural précise aussi ce qu'est la divagation (article L211-23):

Pour les chiens : « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde ou de protection de troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres ».

Et pour les chats : « Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que

tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. »

part ils se reproduisent très et trop vite.

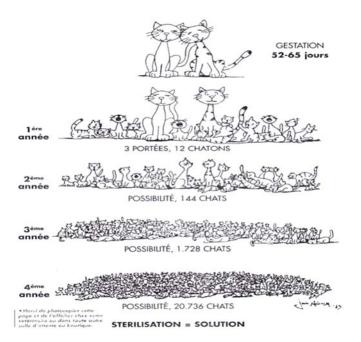
lutter contre l'abandon et les multiples maltraitances qu'ils subissent. Connaissez-vous l'espérance de vie Il existe un cadre légal : Comme le précise le code rural d'un chat livré à lui-même ? Protégeons les, protégeons notre environnement, stérilisons.

Liens internet code rural identification / divagation :

Divagation, pouvoir du maire :

Céline LABROSSE Conseillère municipale Monitrice d'éducation canine

LA PROLIFERATION DU CHAT



Action Sociale

Distribution colis personnes âgées

A chaque situation sa solution

Cette année, pas de repas, comme de coutume au 11 novembre dernier, donc le CCAS a proposé de faire une distribution de colis à toutes les personnes qui sont inscrites sur les listes électorales et qui ont 70 ans et plus (sur inscription). Un colis « saveur » couple si les deux personnes sont concernées par l'âge ; un colis « saveur » personne seule si une personne au foyer a l'âge requis. Un colis « senteur » pour les personnes en maison de retraite, en foyer de vie, hospitalisées, ou à la congrégation.





Les membres du CCAS et du Conseil Municipal ont distribué les colis.

Nous sommes tous d'accord, ça ne remplacera jamais la convivialité et l'ambiance du repas habituel.

Marie-Christine COTIN



Nos doyens Francis Loncle et Armandine Gaultier

La vie d'Olivia

A ce jour, grâce à l'implication de tous (écoles, associations, communes, entreprises, commerces, particuliers...), nous avons récolté 18,4 tonnes de bouchons.

C'est avec ce précieux butin que nous améliorons le quotidien d'Olivia. La somme remise (3 000 Euros) a permis de financer une rampe pour qu' Olivia ait accès aux extérieurs de son domicile, un chat qui illumine le quotidien d'Olivia, un bac à shampooing et dernièrement des couvertures chauffantes.

Sans vous, rien de tout ça n'aurait été possible.

MILLE MERCIS.

L'association P'tit Corps Malade, un avenir pour Olivia

Marie-Christine COTIN.



La crèche aux multiples atouts...

L'équipe de la crèche à l'Abord'âges de Créhen composée de professionnelles de la petite enfance (Anne-Sophie, Mélanie, Soizic, Laura, Charlène, Cindy et Gwen) propose chaque jour tous types d'activités ludiques, créatives et inventives pour aiguiser la curiosité et le développement des enfants.

Parmi elles, l'apprentissage du langage « signe bébé » qui favorise la communication gestuelle, accompagnée de la parole ; ainsi l'enfant peut facilement se faire comprendre des adultes, mais également des autres enfants.

Soucieuse de maintenir un lien d'échange avec les familles, l'équipe a également lancé sa propre gazette. Une fois par trimestre, les familles recevront donc la Gazette des Marinières, un petit journal de bord sur l'actualité et la vie de la structure. Photos, activités, comptines, thématiques abordées ... Bref, un joli condensé du quotidien des tout-petits.

La crèche, récemment agrandie, procure un espace adapté aux enfants en fonction de leur âge et de leur capacité, et du côté des parents, l'amplitude horaire, de 4h30 à 21h30, et l'adaptation permettent une organisation paisible entre vie privée et vie professionnelle. En effet, les modes d'accueil varient selon les besoins : une famille peut choisir d'inscrire son enfant seulement pour une journée ou une demi-journée, et durant un ou plusieurs jours par semaine mais également à la suite d'une situation urgente.

Pour faire une demande de place, rendez-vous sur www.alabordages.com puis remplissez une fiche de pré-inscription et suivez les indications.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'équipe du pôle accueil famille par téléphone au 0806700200 (service gratuit) ou par mail contact@alabordages.com.

À partir de ce mois de Janvier la crèche sera ouverte du lundi au vendredi.



Rencontres avec



Josiane RONDEL est graphiste indépendante depuis 2015. Après avoir obtenu son diplôme de créatrice de supports de communication auprès de l'école MJM Arts Graphiques de Rennes, elle a décidé de s'installer en micro-entreprise. Le télé-travail lui permet de gérer sa passion pour la création graphique mais aussi

d'être disponible pour sa famille, pour ses petits-enfants notamment. Grâce à internet, il est possible d'être installé en pleine campagne et de rayonner sur toute la France pour trouver des clients. Il lui est même arrivé de livrer jusqu'en Belgique et en Suisse. Le confinement n'a pas changé ses méthodes de travail même si elle a noté un ralentissement des commandes. Souvent les professionnels profitaient de cette période pour réfléchir à leur communication.

Dans la clientèle, elle trouve des particuliers, des entreprises ou encore des restaurants, des associations. Quels que soient les besoins, Josiane s'adapte aux demandes, qu'il s'agisse de logos, cartes de visite, flyers, affiches, panneaux publicitaires, menus, PLV, vitrophanies...Elle livre les fichiers et gère éventuellement l'impression auprès d'un imprimeur. Son activité passe également par la réalisation d'articles à personnaliser tels que sacs ou paniers en toile de jute. Aujourd'hui, la grande tendance va au papier ensemencé, ceci s'inscrit dans sa démarche éco-responsable.

Son métier est captivant et tellement varié qu'elle ne connaît aucune routine. De bons logiciels, une palette graphique et tout ça avec vue sur son jardin en écoutant les oiseaux chanter...Le bonheur est dans sa campagne!

Article recueilli par Michel BOITTIN.



Serge BOUESNARD, originaire de Phéhérel, est venu construire sur Créhen en 2000 pour s'y installer.

Après un CAP de métallerieserrurerie, il a appris le métier

de menuisier à l'entreprise Girbau, menuiserie alu à Saint-Cast Le Guildo.

Après plusieurs années passées en région parisienne, il revient en Bretagne où il occupe la fonction de chef d'équipe pendant sept ans dans une entreprise de menuiserie.

Il crée la société ACTIPOSE dont le siège social est situé Allée de Kilmore Quay à Créhen après avoir exercé seul pendant quatre ans en tant qu'artisan en menuiserie alu-pvc.

En 2015, il installe son atelier en zone artisanale de Coutelouche à Ploubalay (Beaussais sur mer).

A ce jour, ACTIPOSE compte trois salariés et un com-

mercial; l'activité concerne tous les travaux de menuiseries extérieures, véranda, pose de volets roulants, stores, etc.

Il est adhérent et actionnaire au réseau *expert fenêtres*, ce qui lui permet d'avoir des matériaux de qualité et compétitifs.

Sa clientèle se situe dans un rayon de 30 kms autour de Créhen avec l'avantage d'être près du littoral.

Contrairement à certaines professions, son activité n'a pas été impactée par la Covid 19. Seul le mois de mars 2020 a connu un ralentissement de l'activité.

La société ACTIPOSE a mis en place un protocole sanitaire pour la protection de ses clients et de ses collaborateurs.

Consultez le site internet qui vous permettra de voir les matériaux et les réalisations qu'elle peut proposer :

www.lexpertfenetre.fr

Article élaboré par Claudine LONCLE.

Ce matin, en plein travail, **Rachel BERTIN** me reçoit dans son atelier situé à proximité de son habitation.

Après quelques années passées à Paris dans des bureaux, les établissements Ménard à Bourseul lui confient la préparation des salons professionnels en France et à l'étranger.

Sept années au sein de cette société et une formation de décorateur, tapissier, lui permettront de travailler chez un tapissier à Dinard pendant six ans.

La rencontre professionnelle avec un architecte sur un projet de décoration de chambres dans un hôtel de Dinard a précipité son envie de créer son entreprise.

Depuis le 1^{er} avril 2007, elle a commencé à travailler seule, au début dans sa salle à manger et puis ensuite elle a créé son atelier.

C'est un lieu chaleureux, convivial où les personnes qu'elle reçoit peuvent se sentir à l'aise et parler de leur projet plus sereinement.

Les projets, elle les vit depuis le début d'une construction ou rénovation jusqu'à l'installation finale et est donc en relation avec les architectes et les artisans sur les chantiers.

Elle participe à l'avancement des travaux de manière à anticiper les soucis qui pourraient gêner la phase finale

des réalisations.

Ses clients sont des hôtels, des propriétaires de maisons sur la côte, en région parisienne, et aussi des personnes aux alentours de Créhen. Les projets sont de tailles différentes et il y a une solution pour tous.

Rachel vous propose la confection de rideaux, décoration de têtes de lits, coussins, décors de fenêtres, stores, tapisserie de sièges, fauteuils.....

Dans la confection des rideaux, tout est fait main.

Avec les mesures sanitaires, elle ressent une baisse des contacts due principalement à l'arrêt de l'activité des hôteliers et des activités en bordure de mer.

Son site: www.villadestignac.fr



Denis DOUILLARD vit à Créhen depuis 2005.

Il est mandataire immobilier, indépendant et fait partie du réseau MegAgence depuis 2016.

Après une activité commerciale plutôt orientée vers les professionnels avec des déplacements hebdomadaires, il a eu besoin de se sédentariser et s'est donc converti à l'immobilier, secteur qui l'avait toujours intéressé.

La diffusion des annonces concernant la vente de biens se fait par internet.

Les biens sont trouvés par recherche dans la presse, sur le réseau, par relations.

Le périmètre de prospection est d'environ 20 kms autour de Créhen et Denis travaille aussi en réseau avec ses collègues de MegAgence.

Les conditions sanitaires avec les deux confinements

n'ont pas eu trop d'impacts négatifs sur le déroulement de son activité. Depuis l'été dernier, il perçoit une légère recrudescence des demandes de biens à acheter dans notre région.

Conseils personnalisés, expertises, estimations de biens et aides à la vente sont les services proposés par Denis.



<u>Articles réalisés par Alain MACÉ</u>

Soutenons nos commerces de proximité



Suite aux décisions gouvernementales liées à la crise sanitaire, les petits commerces (dits non essentiels) ont été contraints de fermer pour la deuxième fois fin octobre. La réouverture autorisée le 28 novembre n'a pas permis aux bars et restaurants de reprendre leurs activités.

A Créhen, le bar le Menhir, les restaurants : Le Vieux Château, le Gré du Vent, la crêperie et la friterie sont concernés par la fermeture administrative. La seule possibilité, ce sont les plats à emporter en drive.

Le bar continue son ouverture pour le tabac, la presse et les jeux, seules activités autorisées, la friterie a fait jusqu'à maintenant du plat à emporter mais ceci n'est pas suffisant pour faire face. Certes il y a des aides de l'Etat et de l'Agglomération mais si, sur l'instant, ça aide à subvenir, les charges reviendront avant une reprise effective.

Les autres artisans, je pense notamment à la coiffure et à certaines activités comme la couture, la tapisserie décoration, le graphisme, etc, sont souvent sous forme d'auto entreprises et rencontrent des difficultés, déjà liées à la première fermeture, ensuite même les commerçants artisans qui restent ouverts ont par voie de conséquences le fait d'une baisse d'activité. Si l'artisanat (BTP) continue d'avoir un agenda bien rempli, car l'immobilier ne souffre pas trop de la crise sanitaire, ce n'est pas le cas pour la vente de voitures, l'entretien de bâteaux...etc.

J'ai l'occasion d'échanger fréquemment avec nos commerçants qui sont sous le coup de cette crise sanitaire qui s'accompagne très souvent d'une crise de sinistrose. Je les trouve courageux et je les admire car dans une situation aussi compliquée, ils gardent le sourire pour leurs clients et ils s'adaptent selon les préconisations

gouvernementales qui sont quelque peu déconcertantes.

Expressions des commerçants

Antoine bar le Menhir: « J'ai ouvert mon commerce le 16 mars au matin, à midi j'étais fermé. Pendant trois mois j'ai accueilli les clients pour le tabac et les jeux. Je suis seul sur ce commerce, heureusement car je ne pourrai pas y arriver. Il y a des moments où c'est difficile. Je tiens à vous remercier chers clients pour la joie que vous m'apportez au quotidien! Je vous souhaite que l'année à venir soit meilleure que la précédente!

Gaëlle salon de coiffure Planet'Hair : « La coiffure n'est pas un commerce essentiel, mais dans un petit salon les gestes barrières sont bien respectés, aussi bien qu'ailleurs. Je prends les personnes sur rendez-vous, je n'ai qu'une personne à la fois, où est le problème ?

Mireille & Dominique Le Vieux Château : « On subit, on a hâte de travailler, on ne comprend pas les décisions gouvernementales qui ne sont pas suffisamment claires. Quand on nous a demandé de mettre en place les préconisations sanitaires, nous avons fait scrupuleusement les choses. On nous a dit que les bars et restaurants étaient responsables de la reprise et de l'accroissement de la pandémie, mais nous sommes fermés depuis fin octobre et la courbe repart à la hausse, cette fois-ci, la faute de qui ?

Appel à la consommation locale

Gardons nos petits commerces qui sont des lieux de convivialité et de lien social. Pour ceux qui font du « à emporter » pensez à eux. Nos commerces ne sont pas nombreux. Certes à Créhen, on ne trouve pas tout, mais ne les oubliez pas.

« Mon commerce, j'y tiens, je le soutiens, je suis solidaire, je consomme locale »

Le soutien de la municipalité

La loi n'autorise pas une collectivité à donner une aide financière à ses commerces. Lors du dernier conseil municipal, j'ai soumis une délibération sur une aide aux commerçants par le biais d'une tombola qui serait mise en place par des bons d'achat à gagner dans les différents commerces de la commune. Je reconnais que le projet n'était pas abouti et que les choses seront revues lors du prochain conseil.

Quelques contacts utiles

Etat

pour vous orienter sur les mesures d'urgence aux entreprises

0 806 000 245

pour le chômage partiel

https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/

pour le fonds solidarité Site impots.gouv.fr

Agglomération de Dinan pour information sur le plan d'urgence

 $service \ \acute{e}conomique : \underline{K.nahelou@dinan-agglomeration.fr} \\ secteur touristique : \underline{f.fourel@dinan-agglomeration.fr} \\ secteur agricole : \underline{l.brossard@dinan-agglomeration.fr} \\$

secteur mer: k.nahelou@dinan-agglomeration.fr

Mise à jour régulière de la page spéciale COVID sur le site internet de Dinan Agglomération

Marie-Christine COTIN.



Mesdames, Messieurs Bonjour,

Tout d'abord, merci de bien vouloir noter que nous avançons notre jour de distribution du jeudi au mercredi, les veilles de Noël & jour de l'an pour libérer tant nos bénéficiaires que bénévoles à la veille de ces deux jours de fête familiale. Les distributions du jeudi 24 et 31 décembre auront lieu les mercredi 23 et 30 décembre.

Tous les inscrits présents aux distributions des 2 dernières semaines ont été largement informés.

Cette information est aussi destinée à votre service de navette et aux absents des dernières distributions.

Deuxième information importante.

Nous avons aujourd'hui un peu plus de 110 familles inscrites (environ 210 personnes). Une petite centaine vient régulièrement aux distributions du jeudi, dont 80 le matin et le solde, soit une vingtaine, l'après-midi.

Nous avons décidé après consultation avec les intéressés, bénéficiaires et bénévoles, d'étendre la plage horaire du jeudi matin de 8h30 à 12h00, (au lieu de 9h00 à 11h15) afin d'accueil-

tous nos bénéficiaires pendant cette demi-journée uniquement. Nous suspendons la distribution du jeudi après-midi.

Certes, les temps de discussion entre nous et nos bénéficiaires -qui sont un point important pour nous- en seront altérés , mais la distanciation physique imposée pour des raisons sanitaires nous contraint de toute façon à n'accepter qu'un nombre limité de présences physiques simultanées dans notre salle de distribution.

Merci de prendre note de ce message.

Je profite de cet écrit pour vous présenter les meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite personnelle du centre des Restos de Matignon.

En souhaitant que cette année 2021 soit un peu plus clémente pour tous.

Bien à vous. Le responsable

La vie associative

Emeraude-Cyclo-VTT

Manifestation annuelle à venir

L'année 2020 aura été une année blanche tant au niveau de l'organisation de notre randonnée annuelle que de la participation du club à d'autres manifestations.

Pour 2021 nous espérons pouvoir proposer notre manifestation annuelle qui aura lieu **les 8 et 9 Mai**. C'est une première pour le club car elle se déroulera sur deux jours, et nous nous y étions déjà préparés cette année mais les conditions sanitaires en ont décidé autrement. Les 3 disciplines seront inscrites : VTT, Cyclo et Marche.

Pour ce qui est de la section marche, nous repartons sur le même dispositif que l'année passée, les sorties se faisant le dimanche matin. Une nouvelle carte d'adhérent sera remise à chacun et chacune mentionnant la nouvelle année.

Nous espérons tous reprendre une activité « normale » avec le club au plus vite et retrouver cette belle ambiance de camaraderie lors des différentes sorties.

Le secrétaire du bureau, Alain MACÉ

Arguenon Informatique

Des nouvelles du club...

Année 2020, année compliquée.

A part une petite reprise en octobre, les cours de l'association sont arrêtés depuis le mois de mars. Nous avons proposé à nos élèves de leur fournir des cours par Internet et de les aider par ce moyen. Mais cela n'a pas fonctionné.

Pourquoi?

Les personnes s'inscrivant aux divers cours informatique sont soit débutantes dans l'utilisation de l'ordinateur, soit débutantes dans l'utilisation d'applications spécifiques.

Elles ont besoin d'être aidées, de bénéficier d'explications claires, d'être encouragées parfois.

C'est tout le rôle de notre vingtaine d'animatrices et d'animateurs bénévoles.

Les élèves veulent se rencontrer, travailler ensemble, chercher un sourire, une bonne ambiance.

Bien sûr, il y a enfin la possibilité de pouvoir utiliser correctement cet indispensable et extraordinaire outil, qu'il soit sous forme d'ordinateur, de tablette ou de smartphone, mais il y a aussi, et je dirai presque surtout, la création ou le maintien du lien social.

La pandémie actuelle nous prive de tout cela.

L'amélioration semble se dessiner. Nous reprendrons les cours dès que possible.

Dans l'attente du plaisir de retrouver leurs élèves, les animateurs d'Arguenon Informatique vous souhaitent une meilleure année 2021.

Le président, Jacques GAUTIER

Yin Yang Créhen

Les cours continuent malgré le confinement

L'association Yin Yang Créhen, comme toutes les associations de la commune, est à l'arrêt depuis le début du second confinement. Tous les adhérents attendent avec impatience le feu vert pour de nouveau pratiquer ensemble, que ce soit en intérieur dans la salle polyvalente, ou même en extérieur, s'il le fallait, près des étangs.

L'association, forte de ses 31 adhérents - et avec d'autres personnes intéressées qui frappent à la porte - n'a pas complètement cessé ses activités. En effet, je fournis du grain à moudre : un enchaînement de Chi Kong composé de 8 exercices, et l'ensemble des mouvements de fondation de taï chi composé, lui aussi de 8

exercices.

Les adhérents ont donc reçu chaque jour un exercice composé d'une courte vidéo ainsi que d'une note explicative. De quoi maintenir une certaine activité! L'efficacité du système et la persévérance des membres seront évaluées lors de la reprise des cours (sortez une feuille : interrogation écrite)!

Les projets de cette année : organiser un stage au printemps – si les conditions sanitaires le permettent – et pourquoi pas, si le niveau des pratiquants augmente suffisamment, d'envisager l'étude du sabre en taï chi...

Jean-Pierre GEORGE, Président et instructeur

AAPPMA (société de pêche)

L'empoissonnement sur le plan d'eau de Créhen

Le vendredi 6 novembre, nous avons introduit 50 kilos de gardons et rotengles, et 25 kilos de tanches, pour le plus grand plaisir de nos 885 adhérents pêcheurs.

Jean-Claude AILLET, président.



Le prochain bulletin communal paraîtra début avril 2021.

Vos articles et photos doivent parvenir sur la boîte mail de Murielle <u>avant le 15 mars 2021</u>

mguerin.mairie-de-crehen@orange.fr

FNACA

La commémoration du 11 novembre

Après 1561 jours de combat fratricide dans les tranchées boueuses du Nord-Est de la France, les lumières des éclats de munitions se sont éteintes à 11 heures, le 11 novembre 1918.

Le jour de l'Armistice avait été très attendu, face à la rébellion allemande. Elle laissait dans la souffrance et dans le deuil 1 400 000 familles françaises.

Nos soldats, nos poilus, étaient devenus des héros tant les conditions de vie avaient été dantesques. Ils étaient forcément poilus, loin des commodités que leur imposaient les combats de jour comme de nuit dans les tranchées insalubres.

Que serait devenue la France, aujourd'hui, si nous avions perdu la grande guerre de 14 / 18 ?

Nous leur devons notre liberté d'aujourd'hui. Un profond respect s'impose, 102 ans après l'Armistice. Nos arrières arrière-grands-parents, ne les oublions pas. Paix à leurs âmes.

Les circonstances de la vie ont bousculé notre façon de vivre. Le vilain coronavirus a impacté de nombreuses personnes fragiles et leur famille, en cette find'année 2020.

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre

2020 a pu se dérouler à Créhen, sans public. Madame le Maire, Marie-Christine COTIN, a su diriger le cérémonial à huit personnes. Il fut emprunt d'émotion et de respect, à la hauteur de la bravoure de nos valeureux soldats morts pour la France tombés au Champ d'Honneur en 1914-1918. D'autres ont été cités, qui sont morts en 2020 lors des récents conflits des opérations extérieures de la France, sur le continent africain.

Madame le Maire de Créhen a donc égrené à haute voix leur citation, leur mérite dans un bourg de Créhen silencieux mais bien orienté, écouté, entendu.

La gerbe de fleurs déposée au pied du Monument aux Morts par une conseillère municipale, la sonnerie aux Morts a retenti. Une minute de silence a été réclamée, puis le solennel hymne national s'est fait entendre.

En fin de cérémonie, le drapeau des Anciens Combattants de Créhen s'est incliné devant la stèle pour les honneurs militaires dus à nos frères d'armes.

Accompagnée de la musique, une vibrante Marseillaise chantée par l'assistance, a clôturé ce bel hommage.

Pierre DURAND, Président de la FNACA.





La vie scolaire

Ecole Primaire Publique Jacques Prévert RPI Créhen / St-Lormel

Depuis la rentrée, les classes du RPI Créhen-St Lormel avancent. A St Lormel, en maternelle, les MS ont eu à cœur d'accueillir les nouveaux élèves, les guidant dans la découverte de leur classe. On a lu beaucoup d'albums sur les émotions, l'empathie. Les enfants ont appris des chansons traditionnelles dont les personnages émaillent les contes, tels le Loup, tantôt méchant, tantôt gentil. Ils ont créé des œuvres collectives exposées en classe : cela permet à tous de comprendre que c'est ensemble qu'on avance.

Les élèves de GS-CP font le tour du monde au fil des mois. Ils ont commencé en Afrique en lisant des albums, en regardant des documentaires, en apprenant des chansons et en réalisant des œuvres plastiques. En EPS, ils ont fait de nombreux jeux collectifs pour fédérer le groupe.

Cette année les 4 classes du RPI participent à l'action Cinécole. Chacune a pu se rendre au cinéma en octobre. A Dinan, les CE ont vu *Le Château des* Singes, les CM, *Le Voyage du Prince*. Les élèves de St Lormel sont allés à Dinard pour voir *L'Odyssée de Choum*.

A la rentrée de Toussaint, les élèves de St Lormel ont découvert que leur bibliothèque avait fait peau neuve, tandis qu'à la cantine, un paravent orné de poissons les attendait.

A Créhen, les deux classes ont repris leur projet de Bal des Balkans suspendu l'an dernier. Chaque semaine ils ont travaillé danses et chants avec Annaïg Leroy, intervenante de Dinan Agglomération. Jeudi 12 novembre, à la salle de spectacle de Créhen, ils ont fait une répétition générale avec 3 musiciens du Collectif Volkanik, venus de Rennes.

« J'ai adoré la première chanson ! Et aussi les mélodies des instruments à vent de la famille des cuivres. Et quand Corine a chanté, ça m'a impressionné », confie Louis.

Jeudi 17 décembre, à la salle de Créhen, c'est tout le groupe Collectif Volkanik qui était là pour le grand bal final! Quelle ambiance! Les élèves étaient ravis et, à juste titre, fiers du résultat!



Et puis, le lundi après-midi, les 2 classes de Créhen pratiquent le Tchookball avec Mickaël, animateur sportif de Dinan Agglomération.

Ce jeu d'équipe interdit les contacts. Il faut coopérer pour marquer des points sans jamais gêner les autres joueurs, être attentif et très réactif car on utilise les deux Tchook pour marquer.



Cette année, le repas de Noël n'a pas eu lieu comme d'habitude. Mais les élèves ont quand même dégusté un repas de fêtes. Et le Père Noël est venu apporter des friandises aux élèves avant le départ en vacances.



Caroline DUFLOS et Julien DOMER, Directeurs

L'amicale Laïque a amassé pas loin de 3 bennes à ferraille au mois de novembre à St-Lormel et a proposé sa traditionnelle distribution de sapins de Noël en mode drive début décembre. L'amicale espère démarrer l'année 2021 par une vente à emporter courant février. En attendant, elle vous souhaite une bonne année 2021.

Ecole Primaire Privée Immaculée Conception

Quoi de neuf depuis les vacances de la Toussaint?

Nos élèves ont commencé les séances de musique avec leur intervenante Anaïg Leroy. Celles -ci sont en lien avec notre projet "Protège ta planète". C'est à partir de matériaux de récupération et des objets du quotidien que chaque classe travaille le rythme, les sonorités et s'initie à la créativité musicale. Ces séances se termineront fin janvier.



Les élèves de CM ont, quant à eux, découvert une tradition mexicaine " El dia de Los Muertos" grâce à l'intervention d'une professeure d'espagnol du collège, Mme Margot Pellan. Travail en collabora-

tion avec Agglo Dinan : le mardi 1er décembre, une intervenante est venue expliquer à chaque classe le rôle et le fonctionnement d'un composteur. Puis, avec les élèves, elle a procédé à l'installation de 2 composteurs, un dédié aux déchets secs tels que feuilles mortes..., l'autre pour les autres déchets (épluchures, marc de café...).



Comme chaque année, l'école a décidé de participer à une opération de solidarité afin de sensibiliser nos élèves au partage. C'est pour le Secours Populaire que nous demandons aux enfants de faire don de livres, de jeux neufs ou en très bon état, d'articles d'hygiène "un peu festifs" (petits savons, joli flacon de gel douche, parfums, ...)

Tous ces dons seront remis à l'organisme avant les vacances de Noël.

Conseil d'élèves : un conseil d'élèves a eu lieu le mardi 8 décembre afin de mettre en commun la réflexion faite par les élèves de chacune des classes de primaire sur l'utilisation et l'organisation de l'espace de la cour de récréation.



Les enfants de maternelle ont découvert la fête traditionnelle anglo-saxonne d'Halloween : ils ont cuisiné des tartelettes à la citrouille et se sont costumés pour l'occasion.



L'APEL (Association des parents d'élèves) continue à œuvrer pour les enfants de notre établissement en organisant différentes ventes. Il y a eu l'opération pizza et pour Noël ils ont proposé une vente de gavottes et autres gâteaux ainsi que des sapins. Merci pour leur investissement!

En raison du contexte sanitaire, nous n'avons pas pu comme les autres années réunir toutes les classes pour fêter Noël. Aussi chaque enseignante a préparé cet évènement au sein de sa classe. Ce fut aussi l'occasion pour les élèves de maternelle de découvrir comment se fête Noël dans les pays anglophones.

Tous les enfants ont eu la joie d'accueillir à l'école le Père Noël venu leur distribuer des friandises!!

<u>Fabienne GROUAZEL, Directrice, et son équipe</u> enseignante

Dinan Agglomération

La collecte des ordures ménagères secteur du Guildo

Dinan Agglomération vous informe du changement de jour de ramassage et vous invite à présenter votre bac à ordures ménagères, **à partir de janvier 2021**,

le mercredi 6 janvier 2021 au lieu du lundi (jour de ramassage habituel).



<u>Rappel</u>: la collecte des ordures ménagères résiduelles sera réalisée le mercredi dans le secteur du Guildo et votre bac à ordures ménagères devra être sorti la veille de la collecte. Sur le reste de la commune, la collecte sera maintenue le vendredi

Pour des raisons de sécurité, merci de bien vouloir rentrer votre bac à ordures ménagères après la collecte.

Le service Traitement et Valorisation des déchets de Dinan Agglomération



Je loue un logement pour des séjours de courtes durées

Qu'est-ce qu'un meublé touristique ?

C'est un hébergement individuel de type villa, appartement, studio meublé, à l'usage exclusif du locataire

qui n'y élit pas domicile. La location peut se faire à la journée, à la semaine ou au mois pour une durée continue maximale de 90 jours à un même client.

Pour les particuliers qui louent leur bien :

- ✓ ils doivent remplir un formulaire Cerfa 11921-05, dans les 15 jours du début de la location du bien. Ce formulaire va lui permettre de déclarer son activité auprès du centre de formalités des entreprises
- ✓ le revenu généré par la location doit être déclaré au centre des impôts dont dépend le loueur
- ✓ ils doivent collecter la taxe de séjour tout au long de l'année. Elle est calculée par personne adulte et par nuitée.

Comment mettre en location son bien?

• il s'agit de sa résidence secondaire

Il est obligatoire d'effectuer une déclaration en mairie où se situe la résidence secondaire.

• il s'agit de sa résidence principale

La résidence principale est le logement que vous occupez au moins 8 mois / an. Il n'est pas nécessaire de faire des démarches en mairie pour la mettre en location moins de 120 jours / an. La résidence est en générale louée en totalité, mais il est également possible de louer une ou plusieurs chambres avec sanitaires. On parle alors de « chambres chez l'habitant » et dans ce cas il n'y a plus la limite des 120 jours / an de location.

Labels et classement, les démarches ?

L'obtention d'un label et/ou d'un classement n'est pas une obligation. Ces démarches sont payantes et s'organisent avec des organismes accrédités ou agréés.

Un label offre au propriétaire une promotion et une commercialisation de son bien.

Un classement s'exprime en étoiles. Il permet au loueur de bénéficier d'un abattement fiscal de 71% pour les recettes inférieures à 170 000 € HT.

Pour toute information, vous pouvez contacter Dinan Agglomération, Nathalie ROULON, service tourisme au 02.96.87.52.74 - n.roulon@dinan-agglomeration.fr

Les illuminations de Noël à Créhen



Passage du Père Noël dans les deux écoles





NOËL DES ECOLES

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, les enfants de nos écoles primaires publique et privée n'ont pas eu la chance de profiter du spectacle qu'on leur propose chaque année.

Mais le Père Noël qui pense à tout et à tous a rendu visite à nos élèves des écoles pour leur distribuer des friandises. Pour l'occasion, nous avons sollicité l'âne « Kiwi » de Roger Denmat pour remplacer son traîneau qui ne pouvait venir jusqu'à Créhen, car la neige faisait défaut.

Cette petite compensation a ravi nos jeunes écoliers.

Marie-Christine COTIN

<u>NB</u>: Le Père Noël a récupéré les lettres des enfants mises dans la boîte aux lettres du village et va apporter une réponse à ceux qui ont bien voulu mentionner leur adresse













